

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

DUODI 22 Ventôse.

(Ère vulgaire)

Jeudi 10 Mars 1795.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, feuille qui paroit tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n^o. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement de 60 livres par an, de 32 livres pour six mois, et de 17 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égareront, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTAINE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style).

On s'abonne aussi à cette Feuille, pour les Pays-Bas et pour la Hollande, chez le cit. HORGNIES, au Bureau de la Poste, à Bruxelles.

ESPAGNE.

De Barcelonne, le 12 janvier.

Quoique les Français se trouvent déjà dans notre province, nous sommes pourtant assez tranquilles & assez en sûreté dans notre ville. Il a été nommé ici une commission de 25 personnes qui ont soin de la fabrication des armes, de la fourniture des magasins, & de tous les objets nécessaires pour soutenir un long siège. La noblesse & les monastères contribuent à ces frais extraordinaires avec un patriotisme & un zèle digne des plus grands éloges.

En Espagne les préparatifs de guerre se poussent avec la plus grande vigueur. Il part pour la Biscaye & la Navarre de grands corps de troupes pour renforcer celles qui y sont déjà. — Les ouvrages de la forteresse de Figueras sont démolis par les Français. La ville de Gironne en Catalogne, où se trouve le reste de notre armée, est toujours plus étroitement cernée par les Français.

I T A L I E.

Extrait d'une lettre de Gènes, du 6 février.

La nouvelle du décret de la convention nationale qui autorise les ouvriers égarés à rentrer en France, va bientôt anéantir les fabriques établies ici depuis un an, qui commençoient à faire pour nous un objet important d'exportation.

On maude de Turin que le découragement y est à son comble; que le ministère est réduit aux expédiens pour continuer la guerre, les subsides promis par l'Angleterre n'arrivant pas. Le papier monnaie monde le pays, qui est encore menacé d'une nouvelle émission.

Les pièces françaises de 3 deniers y sont portées à la valeur de 5 sols, & toutes les denrées y sont à un prix proportionné.

Le prince de Piémont, qui a toujours improuvé l'opinion des ennemis de la révolution française, est à présent consulté; on commence à sentir la justesse de ses pronostics & à lui rendre une justice trop tardive.

Peu de chose détacherait le Piémont de la coalition; le peuple en manifeste hautement le vœu, & plusieurs insurrections ont déjà éclaté. Dès qu'on aperçoit quelques prisonniers français, malgré les défenses sévères d'en approcher, on les accoste pour leur demander des nouvelles & des chansons patriotiques; & leur donner toutes les marques possibles d'intérêt.

Il paroît que le moment d'une révolution en Italie, n'est pas fort éloigné. Si les armes victorieuses de la république française s'y porteroient, elles en avanceroient l'époque.

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 12 février.

Il parut il y a quelques tems à Ratisbonne, un écrit par un émigré français, l'ex-marquis de Bombelles, sous le titre d'*Avis raisonnable au peuple Allemand, par un Suisse*. On se doute bien que l'émigré fait tous ses efforts pour prouver aux Germains qu'ils doivent s'opiniâtrer dans une guerre désastreuse dans le dessein de parvenir à rétablir la noblesse & le clergé de France. Un autre allemand, qui croit qu'on peut se passer dans un pays, de ducs & de marquis, ainsi que d'évêques, largement payés, & que sur-tout l'Allemagne ne doit pas pour leur cause, sacrifier sa population & ses ressources, a pris le parti de répondre au prétendu suisse. En général, on remarque, que depuis quelque tems, il circule en Allemagne un grand nombre d'écrits en faveur de la révolution française. On a loué sur-tout, l'énergie de cette nation, qui, réduite à elle seule, a su triompher jusqu'à ce jour des efforts de toutes les puissances liguées contre

ells. La campagne prochaine semble ne devoir pas être plus heureuse pour la coalition. Mais ce que les auteurs allemands déplorent sur-tout, c'est le sort des états du second & du troisième ordre, qui, pour la plupart, ont été entraînés dans cette guerre malgré eux, par les intrigues ou les menaces des cabinets de Vienne & de St-James, & qui sont accablés par les suites de cette guerre, en voyant leur existence politique dans le plus grand danger.

De Francfort, le 1^{er} mars.

Les clubistes de Mayence, qui étoient détenus à Erfurt, entr'autres Bœdmer, de Worms, Metternich, Blan &c., ont passé le 19 à Nuremberg, d'où ils se rendent à Bâle; Pêlecteur de Mayence leur paie 2 florins par jour à chacun pour leur route.

On apprend de la Westphalie, que les anglois ont continué leur retraite de Bentheim & de Cœverden, sur Osna-brück. Les français continuoient à gagner du terrain dans l'Over-Yssel.

Plusieurs marchands d'Emmerick ont été obligés de vider leurs magasins, en faveur des troupes françaises qui y ont été en patrouilles. La ville envoya deux députés à Cleves au général français pour demander une sauve-garde; mais au lieu de l'obtenir, ils reçurent un ordre de fournir 50 chevaux, 1000 paires de souliers & 1000 quintaux de foin; & revinrent accompagnés de commissaires qui étoient chargés de choisir les chevaux, & de se faire livrer le reste. Quant à la sauve-garde, on fut obligé d'envoyer à un autre général à Anheim, puis à Doesbourg où on l'obtint.

Au reste les français, au lieu de s'avancer vers Emmerick & Wesel, ont retrogradé vers Doesbourg.

Les commissaires français ont imposé des contributions en argent, à la ville de Cleves, & autres villes & villages de ce duché.

L'historien allemand, Possalt, professeur, à Carlsruhe, a publié, dans le premier cahier de ses Annales Européennes, un catalogue des généraux français, tant constitutionnels que républicains, qui ont joué & jouent encore un rôle dans la révolution. Vingt-quatre ont péri sur le champ de bataille ou ont été assassinés, 16 sont morts de leur mort naturelle ou se sont tués eux-mêmes, 57 ont été fusillés ou guillotinés, 21 ont été faits prisonniers & 21 ont émigré. Le nombre de ceux qui ont été arrêtés & déposés, s'élève à 278, & il y en a actuellement 230 au service de la république française.

De Munster, le 12 février.

Le quartier-général des Hanovriens est encore ici, quoiqu'on assure qu'il se retirera encore plus loin.

D'après des nouvelles certaines de Berlin, le corps d'armée sous les ordres de Mollendorff, qui est actuellement devant Mayence, vient dans la Westphalie pour y reprendre la place des troupes autrichiennes qui remontent vers le Haat-Rhin.

Un magasin prussien sera établi dans le Ost-Friesland, & un autre dans le Hanovre & au Rhin. Une grande partie de ces magasins sera transportée par eau, par Hambourg, Breme & Embden, & d'ici par terre.

Les Autrichiens occupent toujours la Lippe, & conserveront ces positions jusqu'à l'approche des Prussiens.

Les Français étoient hier à Anhalt, & leurs patrouilles, qui vont déjà à deux lieues de cet endroit, ne sont plus éloignées de notre ville que de 16 lieues.

Ici & dans tous nos environs, on éprouve une grande difficulté pour se procurer des vivres; & si les magasins éloignés ne se rapprochent pas bientôt, non seulement nous serons exposés à une disette générale, mais les troupes qui sont dans nos contrées seront forcées d'abandonner leurs positions.

Le lazareth anglois, ainsi qu'une partie de l'armée angloise, doivent être embarqués le 14 à Embden.

La force des alliés, qui occupera les pays situés entre la mer & le Rhin, sera composée, savoir :

En troupes prussiennes, de 50 mille hommes; en Hanovriens, de 11 mille; en Brunswickois, de 9 mille; & en Hessois, de 6 mille : total, 76 mille hommes.

A ces troupes doivent être réunis 30 mille hommes tant Hessois qu'autres, pour le paiement desquels l'Angleterre est en ce moment en négociation.

De Vallendar, le 18 février.

Voici de nouveaux détails sur la situation actuelle de Coblentz. Toutes les boutiques sont fermées, & rarement on voit des marchandises exposées. Les bestiaux & les chevaux sur-tout sont mis en réquisition. Les ouvriers employés aux travaux publics reçoivent, comme les soldats, une livre de pain & une livre de viande. Les vivres sont encore à un prix supportable.

Le magistrat de la ville continue ses fonctions, sous le titre de municipalité.

Il a été ordonné de faire une grande quantité de pallissades, pour en garnir toute la contrée depuis la Charitreuse jusqu'à Weis; le but paroît être de faire un chemin couvert pour s'en servir en cas de retraite, attendu que le pont de la Moselle est trop exposé au feu de la forteresse d'Erenbreitstein. Les paysans commandés pour ces travaux doivent se pourvoir de vivres pour six jours.

Les trois députés de Coblentz ont écrit de Paris qu'ils ont été très-bien reçus; qu'on leur a assigné une place à la convention pour assister à la séance. Ils se plaignent de la cherté des vivres à Paris; ils disent que dans les premiers jours de leur arrivée, ils ont dû payer 60 liv. pour un diner.

Le jour du départ des personnes qui nous ont donné ces détails, on a renouvelé la demande de la contribution, & on a menacé d'emmener des otages.

(Extrait des gazettes allemandes.)

ANGLETERRE.

De Londres, le 16 février.

La fermentation qui paroissoit vouloir se faire sentir en Angleterre, détermina, l'année dernière, notre ministre à proposer la suspension de la loi *habeas corpus*. Le bill, après d'assez longs débats, fut adopté à la rentrée du parlement; le même ministre a proposé un nouveau bill sur le même sujet. Il a été discuté dans les deux chambres avec assez de chaleur; mais, dans toutes les deux, les intentions du ministre ont prévalu. Le 3 de ce mois, la discussion définitive a eu lieu dans la chambre des lords. Le comte Lauderdale demanda d'abord que l'on fixât un terme à la suspension de cette loi; & il proposa le premier juillet prochain. Cet amendement fut adopté sans opposition; puis lord Grenville prononça un long discours, dans lequel il démontra la nécessité du bill dans les circonstances directes où nous nous trouvons.

Le duc de Guilford, au contraire, qui s'étoit déjà opposé l'année dernière au premier bill, prétendit que ce n'étoit là qu'une nouvelle tentative du ministre pour détruire le privilège le plus précieux dont jouit le peuple anglais ; & il s'opposa à ce qu'il fût renouvelé. De leur côté, les ducs de Leeds de Bottin & les comtes de Warwick, de Carlisle, Spencer, & le vicomte Sidney, soutinrent la nécessité du bill. « J'étois, dit avec chaleur le marquis Landsdown, j'étois dans l'intention de ne pas parler dans cette séance, mais je ne puis m'en empêcher en voyant l'arrogance de plusieurs nobles lords. *L'habeas corpus* est un acte qui garantit la liberté des citoyens ; toute atteinte portée à cet acte est une violation de la constitution. On a souvent répété que cette mesure n'étoit employée que dans les cas urgents ; mais que l'on m'en démontre l'urgence aujourd'hui. On n'a pas ajouté un seul nouveau fait depuis que le premier bill a passé : le jury a déclaré que le rapport du comité étoit faux, & c'est en faveur de ce même rapport qu'on veut vous faire prononcer aujourd'hui. Quant à moi, je ne dégraderais pas la jurisprudence de mon pays, au point de mettre en balance le rapport d'un comité avec le verdict d'un jury. Car le premier est le produit des réflexions d'hommes nourris dans la politique ; au lieu que le second est l'opinion de douze parfaits honnêtes gens, engagés par un serment solennel. D'après ces réflexions, je crois devoir voter pour la négative absolue au bill ».

Ce discours ne parut pas faire une bien vive sensation. Le lord chancelier fit une impression plus profonde, par le tableau rapide qu'il traça des argumens qui avoient été faits pour ou contre le bill, pendant tout le cours de la discussion, & conjura ensuite tous les amis de l'ordre & de la religion de se réunir pour s'opposer aux projets d'hommes qui, suivant lui, cherchent à détruire tous principes de vertu & d'ordre social. Puis il passa en revue les différentes lois anglaises sur les crimes de haute trahison, & il en tira la conséquence, que le dernier verdict d'acquiescement n'étoit ni l'innocence des accusés, ni la non-existence d'une conspiration. D'après les principes, le noble lord en conclut à ce que le bill fût adopté comme un boulevard contre la violence d'une fureur démocratique.

Après quelques nouvelles réflexions du lord Auckland en faveur de la proposition, le bill fut mis aux voix & adopté.

F R A N C E.

De Paris, le 22 ventôse.

On mande de l'Orient que le convoi parti de ce port le 27 pluviôse, au nombre de trente voiles, sous l'escorte de trois corvettes, ayant été séparé & dispersé à la hauteur de l'Isle-Dieu le 28, par un coup de vent, environ douze des bâtimens se rallierent, & firent route, le 3 ventôse, pour entrer dans les perthuis d'Antioche & se mettre à l'abri dans les rades de la Rochelle, & que neuf ont été pris par trois frégates anglaises qui croisoient depuis l'entrée de la rivière de Bordeaux jusqu'à l'ouverture du perthuis. De ce nombre, le bâtiment le plus intéressant est la navire le *Courier de Cayenne*, de Bordeaux, capitaine Mille, chargé de poivre & autres marchandises de l'Inde ; le chargement des autres est de peu de valeur, trois ou quatre ont même été coulés ou brûlés.

On assure que la frégate la *Romaine*, capitaine Chambon, est arrivée le 5 ventôse sur la rade de Cherbourg.

On apprend aussi que le navire français la *Galathée*, de 200 tonneaux, capitaine Porée, allant de Bordeaux au Havre, chargé de vin, sucre, café, &c. est entré à Port-Malo.

Rien ne prouve mieux combien l'affreux système de terreur, établi par la tyrannie, est odieux à la nation & pros- crit souverainement par elle, que cette foule immense d'écris qui dévoilent les horreurs des tyrans en chef & des sous-tyrans, qui les servoient avec un zèle si effroyable. Il est désormais prouvé que la liberté de la presse est la plus sûre sauve-garde de la liberté publique, & la convention en protégeant cette liberté, a donné la plus forte preuve du désir qu'elle a de voir triompher la justice & la vérité.

Nous lisons que Collot & son collègue, à Lyon, avoient établi une commission temporaire de surveillance, chargée, comme elle l'a déclaré elle-même, dans une adresse aux autorités constituées du département de Rhône & Loire, de poursuivre à mort, les hommes tièdes ou foibles, de piller les gens réputés riches & de sacrifier tout exclusivement au respect dû aux sans-culottes ; on exhorte dans cette infernale adresse, les autorités constituées à prendre tout ce qu'un citoyen a d'inutile, & à s'emparer de tout l'argent & de tout le mobilier possible, au moyen de réquisitions révolutionnaires, & on les menace de la mort, si elles n'obéissent pas à ces ordres pillards & sanguinaires. Collot, dans son mémoire, n'a point nommé les membres de cette commission ; mais les victimes échappées à ses fureurs les nomment, & voici leurs noms, *Duhamel*, président ; *Perronin*, vice-président, *Guion*, *Sadet*, *Boissière*, *Ugar*, *Marcellat*, *Théret*, *Fusil*, *Vanquais*, *Richard*, *Laffaye*, *Verd*, procureur-général & *Davignet*, secrétaire-général.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

SALLE DE LA LIBERTÉ.

Les témoins dans l'affaire de Perrin, dont nous avons rapporté le jugement, étant actuellement chargés de fonctions militaires & importantes, on a seulement donné lecture de leurs déclarations, faites en vertu de la loi du 18 prairial.

L'accusé a articulé contre eux des reproches, a fait remarquer des variations dans leurs différentes déclarations, &c.

Merlin, de Thionville, assigné dans cette affaire, a déclaré que lorsqu'il fut obligé de se mettre à la tête de 7 mille hommes, pour rentrer après une longue retraite dans Mayence, sans plan de campagne, &c. au moment où son collègue & lui devoient être livrés à l'ennemi, Ferrin lui servoit d'aide-de-camp. Il se battoit en brave près de moi, a dit Merlin ; je l'envoyois au feu, il y alloit, & à son retour il me disoit, j'ai fait mon devoir. Je ne l'ai jamais cru royaliste. Ceux qui, à Mayence, de cette époque tirent des propos royalistes, furent jugés par une cour martiale, & ils furent fusillés : si l'accusé eût tenu de pareils propos, il auroit alors subi le même sort. Mais remarquez que ce n'est que long-temps après qu'il a été accusé de ce délit, & qu'on l'a fait juger par une commission établie par Lebas & Saint-Just. Ajoute que Perrin étoit presque toujours à l'avant-garde, & avec les représentans, & que je n'ai eu qu'à me louer

de son zèle & de son activité; & s'il a maltraité quelques individus, ce ne pouvoit être que sous le rapport de leur lâcheté.

Merlin, en faisant sentir les motifs de cette dénonciation, a fait des reproches aux dénonciateurs de Perrin.

Bentabolle & Seguin, députés à la convention, & d'autres témoins ont aussi rendu justice au patriotisme de Perrin.

C'est toujours avec le même intérêt qu'on voit Merlin & Seguin venir au tribunal défendre l'innocence opprimée.

Mais pour faire ressortir encore avec plus d'éclat l'innocence de l'accusé, on a regretté de ne pas entendre, aux débats, les déclarations orales de ceux qui avoient déposé des faits aussi graves contre Perrin; il les auroit peut-être convaincus d'impostures, & alors, comme l'a observé le substitut de l'accusateur-public, ils auroient pris la place de l'accusé. Mais une circonstance qui a paru mériter la plus sérieuse attention, c'est qu'après avoir été condamné à mort par une commission d'assassins, son bataillon a authentiquement attesté, dans un écrit dont on a donné lecture, la fausseté des faits qu'on lui imputoit, ainsi que sa bravoure & son civisme.

D'après les témoignages éclatans rendus à la probité, à la bravoure & au républicanisme de Perrin, on n'a pu voir, dans cette dénonciation, que des récriminations dictées par des ressentimens d'animosité & de vengeance de la part des dénonciateurs, dont l'un a émigré.

En conformité de la loi du 18 prairial, le jury intercepté s'il étoit en état de prononcer sur cette affaire, & sur sa réponse affirmative, il a donné sa déclaration sur les questions posées par le tribunal, & le jugement rendu à l'unanimité, comme nous l'avons publié avant-hier dans cette feuille, a été couvert de vifs applaudissemens.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen THIBAUDOT.

Séance du 21 ventôse.

Les sections de Lepelletier, de l'Observatoire, de la Fontaine de Grenelle & plusieurs autres, ont successivement défilé dans le sein de la convention.

Toutes ont exprimé, à la convention, leur contentement de ce qu'elle a réintégré la vertu dans ses droits, en rappelant à leur poste des mandataires du peuple, que le crime seul en avoit arrachés; toutes ont demandé la punition des auteurs du 31 mai; des massacreurs du 2 septembre & de tous les scélérats qui ont souillés & voudroient souiller encore la révolution de leurs crimes.

Ces adresses sont vivement applaudies.

Boissy-d'Anglas a prononcé un discours, dans lequel il a développé les moyens dont les ennemis de la chose publique se servent sans cesse pour la perdre; armer le pauvre contre le riche, tous les citoyens les uns contre les autres, & sur-tout crier sans cesse au royalisme, voilà leurs manœuvres. L'opinant a terminé par demander des lois pénales contre ceux qui provoqueroient au rétablissement de la royauté, & une adresse au peuple pour l'éclairer sur les circonstances actuelles.

Ce sont ces hommes, ou plutôt, dit Peynier, ces femmes dévotes de Robespierre qui autrefois propageoient la terreur, qui orient aujourd'hui & prêchent le royalisme! Les royalistes & les terroristes se tiennent. (On applaudit).

Legendre, de Paris, & André Dumont appuient aussi le projet d'adresse; mais ils exposent qu'avant tout, il faut que la convention nationale bannisse les divisions & les haines, & donne au peuple l'exemple de la fraternité & que toutes les passions se confondent dans celle de l'amour de la patrie. — Vifs & longs applaudissemens.

On demande une seconde lecture du projet de décret; Boissy le relit.

Bourdon, de l'Oise, s'oppose à ce que l'assemblée décrète des dispositions pénales contre le royalisme: «N'y a-t-il pas des loix, dit-il; ne sont-elles pas formelles & fortes? Voulez-vous faire croire que votre opinion a jusqu'à ce jour flotté incertaine? Ne vous êtes-vous pas prononcés depuis long-tems contre la royauté? Ou n'a-t-elle que trop abusé de ces dénominations, de celle de royaliste sur-tout, pour perdre un homme qui n'étoit pas du même avis que soi, qui avoit une opinion différente: cette arme est usée. (On applaudit).

Quant à une adresse au peuple, Bourdon pense qu'il n'est rien de meilleur que de s'occuper souvent des finances, des moyens de retirer les assignats qui le ruinent, & sur-tout de la manière de faire la paix! (Cette opinion excite les plus vifs applaudissemens).

Rewbell combat aussi le projet de décret présenté par Boissy: pourquoi, dit-il, vos lois pénales contre les ennemis d'une chose publique, n'ont-elles rien fait, ou n'ont-elles fait que du mal, c'est qu'elles étoient trop vagues. (On applaudit). Celles qu'on vous propose ont le même défaut. Que ceux qui ne veulent pas vivre sur une terre républicaine s'en aillent. (On applaudit).

Reubell demande donc qu'on renvoie ce projet de décret au comité de législation, pour bien préciser les cas où on sera coupable, & faire décréter pour ces cas la peine de déportation. — La proposition est décrétée.

Reubell ajoute qu'on va dans les groupes persuader au peuple qu'il faut, pour remédier à la disette, qu'on lui exagère, une insurrection & la royauté; comme si un roi donnoit du pain, quand il ne donne que des fers; comme si une insurrection ne feroit pas fuir ceux qui voudroient apporter des provisions; enfin comme si le retour de la royauté ne nous livreroit pas à ce qu'il y a de plus vil & de plus méprisé au monde, les émigrés, dont ces grands royalistes seroient les premières victimes.

Les royalistes, s'écrie Rewbell, seront obligés de passer sur notre corps: oui! oui! s'écrie l'assemblée, en se levant toute entière.

L'adresse au peuple & le renvoi du reste au comité de législation sont décrétés.

Chasal dit qu'on répand depuis quelques jours, le bruit que Paris est entouré d'un grand nombre d'hommes de cavalerie & d'infanterie; le tout se réduit à 400 hommes sur une surface de 30 mille toises, & ces hommes sont employés à protéger l'arrivage des subsistances.